

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE  
YAOUNDE 3<sup>E</sup>

SERVICE TECHNIQUE, AMENAGEMENT,  
DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE - WORK - FATHERLAND

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE 3<sup>RD</sup> SUB-DIVISION COUNCIL

TECHNICAL SERVICE, PLANNING AND  
URBAN DEVELOPMENT

## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES (CIPM) AUPRES DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°003/DC/CAYIII/CIPM/STADU/2023 DU 27 JUIN 2023 POUR  
L'ACQUISITION EN LOCATION DES ENGINS  
INDISPENSABLES A L'EXECUTION DES TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT DU SITE DE CONSTRUCTION DES  
ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DE NSIMEYONG II  
AU LIEUDIT « NKONG BIBEGA » DANS LA COMMUNE  
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III.**

**FINANCEMENT :** FONDS PROPRES DE LA CAYIII

**EXERCICE :** 2023

**IMPUTATION :**

**AUTORISATION DE DEPENSE N° :**

**MONTANT PREVISIONNEL :** 30 000 000 Franc CFA

**DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX :** QUARANTE-CINQ (45) JOURS

## **SOMMAIRE**

**PIECE N° I – AVIS DE CONSULTATION**

**PIECE N° II – LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER**

**PIECE N° III – REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION**

**PIECE N° IV – SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

**PIECE N° V – BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES**

**PIECE N° VI - DETAILS QUANTITATIFS ET ESTIMATIFS**

**PIECES N°VII - PROJET DE LETTRE COMMANDE**

**PIECE N°VIII - MODELES**

## **Pièce I : AVIS DE CONSULTATION**

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**PAIX – TRAVAIL – PATRIE**

**DEPARTEMENT DU MFOUNDI**

**COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 3<sup>E</sup>**

**SERVICE TECHNIQUE, AMENAGEMENT,  
DEVELOPPEMENT URBAIN**



**REPUBLIC OF CAMEROON**

**PEACE – WORK – FATHERLAND**

**MFOUNDI DIVISION**

**YAOUNDE 3<sup>RD</sup> SUB-DIVISION COUNCIL**

**TECHNICAL SERVICE, PLANNING AND  
URBAN DEVELOPMENT**

**AVIS DE CONSULTATION N°003/DC/CAYIII/CIPM/STADU/2023 DU 27 JUIN 2023 POUR  
L'ACQUISITION EN LOCATION DES ENGINS INDISPENSABLES A L'EXECUTION DES  
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SITE DE CONSTRUCTION DES ECOLES MATERNELLE  
ET PRIMAIRE DE NSIMEYONG II AU LIEUDIT « NKONG BIBEGA » DANS LA COMMUNE  
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III.**

**Financement : FONDS PROPRES DE LA CAYIII**

**Exercice : 2023**

**Imputation :**

**Autorisation de dépense N° :**

**1- Objet :**

Dans le cadre de l'exécution des projets liés à la décentralisation, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé III envisage **L'ACQUISITION EN LOCATION DES ENGINS INDISPENSABLES A L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SITE DE CONSTRUCTION DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DE NSIMEYONG II AU LIEUDIT « NKONG BIBEGA » DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III.**

Vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif et quantitatif de ces prestations que vous voudrez bien chiffrer et retourner, pour le lot unique, au plus tard le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures, heure locale, sous enveloppe scellée et anonyme adressée au Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé III.

**2- Participation :**

La participation à la présente consultation est ouverte aux entreprises installées sur le territoire national.

**3- Coût estimatif :**

Le coût estimatif des prestations, objet de la présente consultation est de **trente millions (30 000 000) francs CFA**

**4- Consultation du Dossier de Cotation :**

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de Yaoundé III (**Secrétariat du Service Technique Aménagement et Développement urbain**) dès publication du présent avis.

**5- Acquisition du Dossier de Consultation :**

Le dossier peut être obtenu à la Mairie de Yaoundé III ((**Secrétariat du Service Technique Aménagement et Développement urbain**)) dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **Quarante mille (40 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé III, au titre des frais d'acquisition du dossier de Demande de Cotation.

## **6- Remise des Offres :**

L'Offre présentée en un seul volume et en Sept (07) exemplaires devra être accompagnée des documents suivants :

### **- Pièces administratives :**

- Une déclaration d'intention de soumissionner ;
- Une attestation de non faillite délivrée par le greffe du Tribunal de Grande Instance du lieu du siège ;
- Une attestation de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- Une attestation de domiciliation bancaire ;
- Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'ARMP datant de moins de trois mois ;
- Une attestation de non redevance ;
- Une copie de la carte de contribuable ou une attestation d'immatriculation certifiée et datée en cours de validité ;
- Le Projet de Lettre-Commande dûment paraphé à chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière page ;
- Une quittance d'achat de la présente Demande Cotation d'un montant de **vingt mille (20 000 FCFA)** ;
- Une caution de soumission d'un montant **deux cent quatre-vingt mil (280 000 FCFA) francs CFA.**
- Une copie certifiée conforme du registre de commerce.

### **- Spécifications techniques :**

- Le règlement de la Demande de Cotation paraphé à chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière page ;
- Le contrat de Location des engins sollicités.

### **- Offre financière :**

- La soumission sur papier timbré, signée cachetée et datée ;
- Le bordereau des prix unitaires complété et paraphé à chaque page.

L'Offre devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises, (TTC) et accompagnée du modèle de soumission signé.

Les Offres devront parvenir sous pli fermé contre un récépissé dûment signé auprès du **Secrétariat du Service Technique Aménagement et Développement urbain de la Mairie de Yaoundé III**, au plus tard le 2023 à \_\_\_\_\_ heures et devront porter la mention :

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°003/DC/CAYIII/CIPM/STADU/2023 DU 27 JUIN 2023 POUR L'ACQUISITION EN  
LOCATION DES ENGINS INDISPENSABLES A L'EXECUTION DES TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT DU SITE DE CONSTRUCTION DES ECOLES MATERNELLE ET  
PRIMAIRE DE NSIMEYONG II AU LIEUDIT « NKONG BIBEGA » DANS LA COMMUNE  
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III.**

**"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "**

## **7- Ouverture des Offres :**

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le \_\_\_\_\_ à **14 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la **Commune d'Arrondissement de Yaoundé III dans la salle des actes de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé III.**

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les Offres sont ouvertes et évaluées en un temps.

#### **8- Caution de soumission :**

- Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier agréé par le Ministère chargé des finances, d'un montant de **six cent mille (600 000 FCFA) francs CFA** et valable pendant **Cent-vingt (120) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,), conformément aux stipulations de la Demande de Cotation en Procédure d'Urgence.

Elles devront être obligatoirement datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des Offres et avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre non conforme aux prescriptions du présent Avis de consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère chargé des Finances.

#### **9- Délai d'exécution :**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la fourniture des prestations est de **Quarante-cinq (45) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

#### **10- Attribution de la Lettre Commande :**

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

#### **11- Délai de validité des Offres :**

Les soumissionnaires restent engagés par leur Offre pendant Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### **12- Renseignements complémentaires :**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Yaoundé III (**Secrétariat du Service Technique Aménagement et Développement urbain**).

**NB. : Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le numéro vert de la CONAC au 1517.**

Yaoundé, le

***LE MAIRE DE YAOUNDE III***

#### **Ampliations :**

- ✓ *MINMAP*
- ✓ *ARMP*
- ✓ *JDM*
- ✓ *Président CIPM*
- ✓ *SMP*
- ✓ *Affichage*
- ✓ *Chrono/archives.*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE  
YAOUNDE 3<sup>E</sup>

SERVICE TECHNIQUE, AMENAGEMENT,  
DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE – WORK – FATHERLAND

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE 3<sup>RD</sup> SUB-DIVISION COUNCIL

TECHNICAL SERVICE, PLANNING AND  
URBAN DEVELOPMENT

## NOTICE OF CONSULTATION UNDER EMERGENCY PROCEDURE N°002/DC/CAYIII/CIPM/STADU/2023 OF 27 JUIN 2023 RELATING TO THE SUPPLY OF THE MINIMUM PACKAGE TO THE PUBLIC PRIMARY SCHOOLS OF YAOUNDÉ III URBAN COUNCIL

*Financing: BIP MINEDUB 2023;*

*Imputation: UF00145*

*Authorization of expenditure N°: 57 15 102 02 641189 464201 426*

### 1- Purpose :

As part of the implementation of projects related to decentralization, the Mayor of the Yaounde III Urban Council, envisages, under emergency procedure, the acquisition of the Minimum Package for the benefit of the Public Primary Schools of the Yaounde III Council for the School year 2023 - 2024.

You will find enclosed the descriptive \_\_\_\_\_ at **1 pm**, local time, in a sealed and anonymous envelope addressed to the Mayor of Yaounde III.

### 2- Eligibility :

The participation in the present consultation is equally opened by conditions to all the companies installed in Republic of Cameroon.

### 3- Estimated cost :

The estimated cost of the services, which is the subject of this consultation, is **fourteen million (14,000,000) francs CFA**

### 4- Consultation of notice of consultation :

Tender documents may be consulted during working hours at the Service of Public Contract of the Yaounde III city ((**Secretariat du Service Technique Aménagement et Développement urbain**)

### 5- Acquisition of tender documents:

Tender documents may be acquired during working hours at the Service of Public Contract of the Yaounde III city (**Secrétariat du Service Technique Aménagement et Développement urbain**) upon publication of this invitation to tender and upon presentation of a receipt showing payment of the **non-refundable** sum of **twenty thousand (20,000) FCFA in the Municipal Income based at the Yaounde III city**. All submissions must comprise this receipt.

### 6- Submission of tenders:

The Offer presented in a single volume and in Seven (07) copies must be accompanied by the following documents:

- **Administrative documents:**

- Declaration intent to tender ;
- A certificate of non-bankruptcy issued by the registry of the High Court of the place of the head office ;

- A certificate from the National Social Security Fund (CNPS) ;
- A certificate of bank domiciliation ;
- A certificate of non-exclusion from Public Procurement issued by the ARMP dating back less than three months ;
- A certificate of non-royalty ;
- A valid certified and dated taxpayer card ;
- The Draft Order Letter duly initialed on each page, signed, sealed and dated on the last page ;
- A purchase receipt of this Quotation Request for an amount of twenty thousand (20,000) CFAF ;
- A bid bond of the **280 000 FCFA**.
- Trade register.

- ***Technical specifications:***

- The specific regulations of the Notice of Consultation initialed on each page, signed, sealed and dated to the last ;
- The technical specifications of the equipment.

- ***Financial offer:***

- Submission on stamped paper, signed sealed and dated ;
- The list of unit prices completed and initialed on each page ;

The Offer must be encrypted excluding taxes on value added (VAT excluded) and all taxes included (TTC) and accompanied by the signed submission template.

Tenders must be sent in sealed envelope against a receipt duly signed to the Service of public contract of Yaoundé II, no later than \_\_\_\_\_ at **1 pm** and must be marked:

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°002/DC/CAYIII/CIPM/STADU/2023 DU 27 JUIN 2023 RELATIVE A LA FOURNITURE DU  
PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE  
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III  
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "**

**7- Opening of tenders:**

The opening of folds will be made at time and will take place the \_\_\_\_\_ **at 2 pm** by the Commission Interne of Procurement with the Municipality of Yaoundé III in the meeting room. Only the tenderers can attend this opening session or be represented by a person of their choice duly appointed and having a perfect knowledge of the file. The Offers are opened and estimated at time.

**8- Provisional guarantee:**

In addition to administrative documents, bidders should submit a bid bond worth two **hundred and eighty thousand 280 000 CFA F** issued by a first class bank approved by the Cameroon minister in charge of finance, and which features on the list appended to the tender documents. It should be valid within one hundred and twenty (120) days.

They must be dated less than three (03) months before the date of submission of the Offers and have been established after the date of signature of the Notice of Invitation to Tender.

Any Offer which does not comply with the prescriptions of this Notice of consultation will be declared inadmissible. In particular the absence of the bid bond issued by a financial institution approved by the Ministry of Finance.

**Certified bank checks will not be accepted**

**9- SDelivery deadline:**

The maximum period of execution provided by the Employer for the provision of benefits is ***Forty-five (45) days*** from the date of notification of the service order to start the services.

**10- Assignment:**

The project owner shall award the contract specified in this Bid invitation to the lowest bidder that meets the requisite technical and administrative capacities.

In case where a bidder meets the requisites in more than one lot, the project owner reserves the right to award the lot of his choice.

**11- Commitment deadline:**

The tenderers remain committed by their offer during ninety (90) days from deadline fixed for the delivery of the offers.

**12- Additional information:**

Additional technical information may be obtained during working hours at the Yaoundé III (**Secrétariat du Service Technique Aménagement et Développement urbain**).

Yaoundé, .....

**THE MAYOR OF YAOUNDE III**

**Ampliations :**

- ✓ *MINMAP*
- ✓ *ARMP*
- ✓ *JDM*
- ✓ *President of CIPM*
- ✓ *SPC*
- ✓ *Billboard*
- ✓ *Chrono/archives.*

**Pièce II : LETTRE D'INVITATION A  
SOUMISSIONNER**

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**PAIX – TRAVAIL – PATRIE**

**DEPARTEMENT DU MFOUNDI**

**COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 3<sup>E</sup>**

**SERVICE TECHNIQUE, AMENAGEMENT,  
DEVELOPPEMENT URBAIN**



**REPUBLIC OF CAMEROON**

**PEACE – WORK – FATHERLAND**

**MFOUNDI DIVISION**

**YAOUNDE 3<sup>RD</sup> SUB-DIVISION COUNCIL**

**TECHNICAL SERVICE, PLANNING AND  
URBAN DEVELOPMENT**

**Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé III  
Aux  
Différents soumissionnaires.**

**Objet : Lettre d'invitation à soumissionner POUR L'ACQUISITION EN LOCATION DES ENGINS INDISPENSABLES A L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SITE DE CONSTRUCTION DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DE NSIMEYONG II AU LIEUDIT « NKONG BIBEGA ».**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exécution du projet cité à l'objet, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé III, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de sa municipalité une Demande de Cotation en Procédure d'Urgence pour **L'ACQUISITION EN LOCATION DES ENGINS INDISPENSABLES A L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SITE DE CONSTRUCTION DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DE NSIMEYONG II AU LIEUDIT « NKONG BIBEGA »** dans la Commune d'arrondissement de Yaoundé III. Le délai de livraison est de **Quarante-cinq (45) jours** à compter de la date de notification de la Lettre-Commande.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif des fournitures sollicitées.

Les offres seront dépouillées le \_\_\_\_\_ à **14 heures**, (heure locale) dans la salle des actes de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé III.

Vos offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

**LE MAIRE DE YAOUNDE III**

**Pièce III : REGLEMENT DE LA  
DEMANDE DE COTATION**

## **SOMMAIRE**

### **3.1. LE DOSSIER DE CONSULTATION**

**Article 1<sup>er</sup> : Contenu du Dossier de Consultation**

### **3.2 PREPARATION DES OFFRES**

**Article 2 : Frais de Soumission**

**Article 3 : Langue de l'offre**

**Article 4 : Documents constituant l'offre.**

**Article 5 : L'Offre.**

**Article 6 : Monnaie de l'offre :**

**Article 7 : Validité des offres**

**Article 8 : Caution de Soumission**

**Article 9 : Les principaux critères éliminatoires**

**Article 10 : Les principaux critères de qualification**

**Article 11 : Attribution de la Lettre Commande**

### **3.1. LE DOSSIER DE CONSULTATION**

#### **Article 1<sup>er</sup> : Contenu du Dossier de consultation**

- 1.1 Le Dossier de consultation décrit la fourniture faisant l'objet de la consultation, fixe ses procédures et précise les conditions de Lettre-Commande.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
  - a) L'Avis de Consultation ;
  - b) La lettre d'invitation à soumissionner ;
  - c) Le règlement de la demande de cotation ;
  - d) La description des fournitures ;
  - e) Le bordereau des prix unitaires ;
  - f) Le détail quantitatif et estimatif ;
  - g) Le Projet de lettre-commande.
  - h) Les modèles.

Le Soumissionnaire devra examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de Consultation.

### **3.2 PREPARATION DES OFFRES**

#### **Article 2 : Frais de Soumission**

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et le Maître d'Ouvrage n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les régler, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure de Demande de Consultation.

#### **Article 3 : Langue de l'offre**

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document, échangés entre le Soumissionnaire et le Maître d'Ouvrage seront rédigés en français ou en anglais.

#### **Article 4 : Documents constituant l'offre.**

L'Offre présentée en un seul volume et en Sept (07) exemplaires devra être accompagnée des documents suivants :

##### **- Pièces administratives :**

- Une déclaration d'intention de soumissionner ;
- Une attestation de non faillite délivrée par le greffe du Tribunal de Grande Instance du lieu du siège ;
- Une attestation de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- Une attestation de domiciliation bancaire ;
- Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'ARMP datant de moins de trois mois ;
- Une attestation de non redevance ;
- Une copie de la carte de contribuable ou l'attestation d'immatriculation certifiée et datée en cours de validité;
- Le Projet de Lettre-Commande dûment paraphé à chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière page ;
- Une quittance d'achat de la présente DC d'un montant de **quarante mille (20 000) FCFA** ;
- Une caution de soumission d'un montant de **six cent mille (600 000 FCFA) francs CFA**.
- Une copie certifiée conforme du registre de commerce.

##### **- Spécifications techniques :**

- Le règlement de la Demande de Cotation paraphé à chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière page ;
- Le contrat de location des engins sollicités.

- **Offre financière :**

- La soumission sur papier timbré, signée cachetée et datée ;
- Le bordereau des prix unitaires complété et paraphé à chaque page ;

## **Article 5 : L'Offre.**

5.1 Le soumissionnaire précisera dans son offre le lieu de livraison et la nature des prix :

- ✓ Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) ; Et
- ✓ Toutes Taxes Comprises (TTC).

5.2 Le fournisseur complètera le bordereau descriptif et quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation, en y indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, le prix unitaire, le prix total et le délai de livraison.

## **Article 6 : Monnaie de l'offre :**

Les prix seront libellés en FRANC CFA.

## **Article 7 : Validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur Offre pendant Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **Article 8 : Caution de Soumission**

8.1 Le soumissionnaire fournira une caution de soumission d'un montant de six **cent mille (600 000 FCFA) francs CFA** délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère en charge des Finances valable pendant **Cent-vingt (120) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

8.2 Les cautions de soumission et les offres des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats

8.3 La caution de soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le cautionnement définitif requis.

## **Article 9 : Les principaux critères éliminatoires**

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif non régularisée dans un délai de 48 heures après l'ouverture des offres ;
- Absence de caution de soumission ;
- Absence du règlement de la demande de cotation paraphé et signé ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Offre technique ou financière incomplète ;
- Omission dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de contrat de location.

## **Article 10 : Les principaux critères de qualification**

L'évaluation des Offres sera réalisée en trois (03) étapes :

- Examen préliminaire des Offres (vérification de la conformité pour l'essentiel)
- Examen détaillé (Offres financières)
- Examen de la qualification du soumissionnaire classé premier, ayant proposé l'Offre la moins-disante conforme pour l'essentiel.

## **Article 11 : Attribution de lettre Commande**

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel à la demande de cotation et dont l'offre a été évaluée la moins disante, en incluant le cas échéant les rabais proposés.

**Pièce IV : SPECIFICATIONS  
TECHNIQUES**

Les engins à louer doivent être en bon état et prêts à l'utilisation, chauffeurs/conducteurs qualifiés.  
 Les engins seront déposés dans les deux sites d'exécution des travaux à savoir :  
     la carrière zone de prélèvement de la latérite ;  
     le site à aménager (remblai) « Nkong-Bbega ».

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES ENGINS

N°	REFERENCE MERCURIALE	DESIGNATION	NOMBRE D'ENGIN
1	40-002-190059	PELLE HYDRAULIQUE 600 A 800CV	1,00
2	40-002-190055	PELLE CHARGEUSE SUR PNEUS 160 A 220CV	1,00
3	40-002-190053	NIVELEUSE AUTOMOTRICE	1,00
4	40-002-190061	TRACTOPELLE 70 A 100CV	1,00
5	40-002-190063	COMPACTEUR VIBRANT 10 A 15T	1,00
6	40-002-190068	CAMION BENNE 20 A 20T	10,00
7	40-002-190073	CAMION CITERNE A EAU	1,00

**Pièce V : BORDEREAU DES PRIX  
UNITAIRES**

## BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	REFERENCE MERCURIALE	DESIGNATION	NOMBRE D'ENGIN	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE EN LETTRE	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRE
1	40-002-190059	PELLE HYDRAULIQUE 600 A 800CV	1,00	JOUR	8,00		
2	40-002-190055	PELLE CHARGEUSE SUR PNEUS 160 A 220CV	1,00	JOUR	8,00		
3	40-002-190053	NIVELEUSE AUTOMOTRICE	1,00	JOUR	8,00		
4	40-002-190061	TRACTOPELLE 70 A 100CV	1,00	JOUR	8,00		
5	40-002-190063	COMPACTEUR VIBRANT 10 A 15T	1,00	JOUR	8,00		
6	40-002-190068	CAMION BENNE 20 A 20T	10,00	JOUR	8,00		
7	40-002-190073	CAMION CITERNE A EAU	1,00	JOUR	7,00		

**Pièce VI : DEVIS QUANTITATIF ET  
ESTIMATIF**

## DEVIS QUANTITATIFS ET ESTIMATIFS

N°	REFERENCE MERCURIALE	DESIGNATION	NOMBRE D'ENGIN	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
1	40-002-190059	PELLE HYDRAULIQUE 600 A 800CV	1,00	JOUR	8,00		
2	40-002-190055	PELLE CHARGEUSE SUR PNEUS 160 A 220CV	1,00	JOUR	8,00		
3	40-002-190053	NIVELEUSE AUTOMOTRICE	1,00	JOUR	8,00		
4	40-002-190061	TRACTOPELLE 70 A 100CV	1,00	JOUR	8,00		
5	40-002-190063	COMPACTEUR VIBRANT 10 A 15T	1,00	JOUR	8,00		
6	40-002-190068	CAMION BENNE 20 A 20T	10,00	JOUR	8,00		
7	40-002-190073	CAMION CITERNE A EAU	1,00	JOUR	7,00		
MONTANT HT							
TVA (19,25%)							
AIR (5,5%)							
MONTANT TTC							
MONTANT NET A MANDATER							

Arrêté le présent devis à la somme de : .....Toutes taxes comprises.

**Pièce VII : PROJET DE LETTRE  
COMMANDE**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE  
YAOUNDE 3<sup>E</sup>

SERVICE TECHNIQUE, AMENAGEMENT,  
DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE – WORK – FATHERLAND

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE 3<sup>RD</sup> SUB-DIVISION COUNCIL

TECHNICAL SERVICE, PLANNING AND  
URBAN DEVELOPMENT

**LETTRE COMMANDE N° \_\_\_\_ /LC/CAYIII/CIPM/STADU/2023DU \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /2023  
PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°003/DC/CAYIII/CIPM/STADU/2023 DU 27 JUIN 2023 POUR L'ACQUISITION EN  
LOCATION DES ENGINS INDISPENSABLES A L'EXECUTION DES TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT DU SITE DE CONSTRUCTION DES ECOLES MATERNELLE ET  
PRIMAIRE DE NSIMEYONG II AU LIEUDIT « NKONG BIBEGA » DANS LA COMMUNE  
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III.**

**TITULAIRE :** \_\_\_\_\_

**B.P :** \_\_\_\_\_, **Tél. :** \_\_\_\_\_

**N° RC :** \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**N° Contribuable :** \_\_\_\_\_

**COMPTE BANCAIRE N° :**

**OBJET :** ACQUISITION EN LOCATION DES ENGINS INDISPENSABLES A L'EXECUTION  
DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SITE DE CONSTRUCTION DES ECOLES  
MATERNELLE ET PRIMAIRE DE NSIMEYONG II AU LIEUDIT « NKONG BIBEGA » DANS  
LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III.

**LIEU DE LIVRAISON : ETOA/NSIMEYONG II**

**DELAI : QUARANTE-CINQ (45) JOURS**

**MONTANT TTC :**

**MONTANT HT :**

**DELAI DE LIVRAISON :**

*Financement : FONDS PROPRES DE LA CAYIII*

*Exercice : 2023 ;*

*Imputation :*

*Autorisation de dépense N° :*

SOUSCRITE LE \_\_\_\_\_  
SIGNEE LE \_\_\_\_\_  
NOTIFIEE LE \_\_\_\_\_  
ENREGISTREE LE \_\_\_\_\_

La Commune d'Arrondissement de Yaoundé III, représentée par son Maire, dénommée ci-après « ***LE MAITRE D'OUVRAGE*** »

**D'une part,**

**Et**

La société \_\_\_\_\_

B.P : \_\_\_\_\_, Tél. : \_\_\_\_\_

N° RC : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

N° Contribuable : \_\_\_\_\_

Représentée par \_\_\_\_\_, son Directeur Général, dénommé ci-après  
« ***LE FOURNISSEUR*** »,

**D'autre part,**

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

# **SOMMAIRE**

## **TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)**

### **A/- GENERALITES**

- ARTICLE 1 : Objet de la Lettre-Commande
- ARTICLE 2 : Procédure de passation de la Lettre-Commande
- ARTICLE 3 : Définitions et attributions
- ARTICLE 4 : Langue, lois et réglementations applicables
- ARTICLE 5 : Normes
- ARTICLE 6 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande
- ARTICLE 7 : Textes généraux applicables
- ARTICLE 8 : Communication
- ARTICLE 9 : Ordres de Service
- ARTICLE 10 : Matériel et personnel du fournisseur

### **B/- CLAUSES FINANCIERES**

- ARTICLE 11 : Garanties et cautions
- ARTICLE 12 : Montant de la Lettre-Commande
- ARTICLE 13 : Lieu de paiement
- ARTICLE 14 : Variation des prix
- ARTICLE 15 : Formules de révision des prix
- ARTICLE 16 : Formules d'actualisation des prix
- ARTICLE 17 : Avance
- ARTICLE 18 : Paiement
- ARTICLE 19 : Intérêts moratoires
- ARTICLE 20 : Pénalités de retard
- ARTICLE 21 : Régime fiscal et douanier
- ARTICLE 22 : Timbres et enregistrement de la Lettre-Commande

### **C/- EXECUTION DES PRESTATIONS**

- ARTICLE 23 : Brevet
- ARTICLE 24 : Lieu et délais de livraison.
- ARTICLE 25 : Rôles et responsabilités du fournisseur
- ARTICLE 26 : Transport et assurances
- ARTICLE 27 : Commission de réception
- ARTICLE 28 : Service après-vente et consommables

### **D/- DE LA RECEPTION**

- ARTICLE 29 : Documents à fournir avant la réception
- ARTICLE 30 : Réception provisoire
- ARTICLE 31 : Documents à fournir après réception provisoire
- ARTICLE 32 : Délai de garantie
- ARTICLE 33 : Réception définitive

## **E/- DISPOSITIONS DIVERSES**

ARTICLE 34 : Résiliation de la Lettre-Commande

ARTICLE 35 : Cas de force majeure

ARTICLE 36 : Différends et litiges

ARTICLE 37 : Edition et diffusion de la présente Lettre-Commande

ARTICLE 38 ET DERNIER : Entrée en vigueur de la Lettre-Commande

## **TITRE II : DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE**

## **TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)**

## **TITRE II : DETAIL ESTIMATIF (DE)**

# **TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)**

## **A/- GENERALITES**

### **ARTICLE 1 : Objet de la Lettre-Commande**

La présente Lettre-Commande a pour objet **L'ACQUISITION EN LOCATION DES ENGINS INDISPENSABLES A L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SITE DE CONSTRUCTION DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DE NSIMEYONG II AU LIEUDIT « NKONG BIBEGA » DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III**, suivant les caractéristiques définies dans les spécifications techniques et les quantités définies dans le devis estimatif.

### **ARTICLE 2 : Procédure de passation de la Lettre-Commande**

La présente Lettre-Commande est passée suivant la Demande de Cotation en Procédure d'Urgence N°003/DC/CAYIII/CIPM/STADU/2023 DU 27 JUIN 2023 *Financement : FONDS PROPRES DE LA CAYIII ; Exercice 2023.*

### **ARTICLE 3 : Définitions et attributions**

#### ***3.1. Définitions générales***

- Le Maître d’Ouvrage est le Maire de la Commune d’Arrondissement de Yaoundé III : il veille à la conservation des originaux des documents des Marchés et à la transmission des copies à l’ARMP par le point focal désigné à cet effet.
- Le Chef de Service du Marché est le Chef Service Technique Aménagement et Développement Urbain de la Commune d’Arrondissement de Yaoundé III : il veille au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels.
- L’Ingénieur du Marché est le DD-MINTP/Mfoundi ;
- Le fournisseur sera l’attributaire de la Lettre-commande.

#### ***3.2. Nantissement***

- L’autorité chargée de l’ordonnancement est le Maire de la Commune d’Arrondissement de Yaoundé III ;
- L’autorité chargée de la liquidation des dépenses est le Maire de la Commune d’Arrondissement de Yaoundé III ;
- Le Poste comptable assignataire est la Recette Municipale de Yaoundé III ;
- L’organisme ou le responsable chargé du paiement est le receveur municipal ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l’exécution de la présente Lettre Commande est le Maire de la Commune d’Arrondissement de Yaoundé III.

### **ARTICLE 4 : Langue, lois et réglementations applicables**

- a. La langue applicable est le français ou l’anglais.
- b. Le fournisseur s’engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la Lettre-Commande.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de la présente lettre commande venaient à être modifiés après la signature de la Lettre-Commande, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

## **ARTICLE 5 : Normes**

**5.1.** Les fournitures livrées en exécution de la présente Lettre Commande seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications Techniques et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

**5.2.** Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations de la présente Lettre Commande en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

## **ARTICLE 6 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande**

Les pièces contractuelles constitutives de la demande de cotation sont par ordre de priorité :

1. la soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et aux Spécifications Techniques (ST) ;
2. le CCAP paraphé à toutes les pages et signé à la dernière ;
3. les Spécifications Techniques datées et signées ;
4. les éléments propres à la détermination du montant de la Lettre Commande, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires (BPU) ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics des fournitures mis en vigueur par l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 ;

## **ARTICLE 7 : Textes généraux applicables**

Les lois et réglementations applicables sont celles en vigueur au Cameroun, notamment :

- La loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2021 ;
- La loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- La loi n°2002-003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- La loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
- Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
- Décret n°2004/651/PM du 16 avril 2004 portant sur les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;
- Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Arrêté N°403/MINMAP/CAB du 21 octobre 2019 fixant les plafonds des indemnités servies par les Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'ouvrage délégués aux présidents, membres et rapporteurs des commissions de réception, des commissions de suivi et des recettes techniques ;
- Arrêté n°022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutements des consultants individuels ;
- Arrêté N°33/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses

Administratives Générales applicables aux marchés publics.

- Arrêté n°093/CAB/PM du 05 Novembre 2004 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du dossier d'appel d'offres ;
- Circulaire n°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions Relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 ;
- Les normes en vigueur au Cameroun.

## **ARTICLE 8 : Communication**

Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre de la présente Lettre Commande devront être faites aux adresses suivantes :

- a. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire : adresse du fournisseur
- b. dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Maître d'Ouvrage, BP : 17 522 Yaoundé, avec copie adressée dans les mêmes délais.

## **ARTICLE 9 : Ordres de Service**

9.1. L'Ordre de Service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef Service Technique Aménagement et Développement Urbain de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé III.

9.2. Toute notification au fournisseur se fera par ordre de service signé par le chef de service du marché. Toutefois, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le coût et le délai de livraison ne peuvent être signés que par le Maître d'Ouvrage ou après son avis.

9.3. Les Ordres de Service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage.

9.4. Le fournisseur dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout Ordre de Service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les Ordres de Service reçus.

## **ARTICLE 10 : Matériel et personnel du fournisseur**

Sans objet.

## **B/- CLAUSES FINANCIERES**

### **ARTICLE 11 : Garanties et cautions**

#### *11.1. Cautionnement définitif*

Le Cautionnement définitif est fixé à 2% du montant TTC de la Lettre-Commande.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un (01) mois suivant la date de réception des prestations.

#### *11.2. La retenue de garantie*

Sans objet.

## **ARTICLE 12 : Montant de la Lettre-Commande**

Le montant de la présente Lettre-Commande, tel qu'il ressort du détail estimatif ci-joint est de \_\_\_\_\_ (en chiffres et en lettres) **francs CFA** toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : \_\_\_\_\_ (en chiffres et en lettres) **francs CFA**
- Montant de la TVA : \_\_\_\_\_ (en chiffres et en lettres) **francs CFA**

Le montant de la Lettre Commande calculé dans les conditions prévues à l'article 19 du CCAG, résulte de l'application au montant hors TVA, du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

### **ARTICLE 13 : Lieu de paiement**

13.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au fournisseur, dans les conditions indiquées dans la Lettre-Commande, le fournisseur s'engage par les présentes à exécuter la Lettre-Commande conformément aux dispositions de celle-ci.

13.2. Les paiements s'effectueront au compte n° \_\_\_\_\_ ouvert au nom du fournisseur à la banque \_\_\_\_\_, Agence de \_\_\_\_\_

### **ARTICLE 14 : Variation des prix**

Les prix sont fermes.

### **ARTICLE 15 : Formules de révision des prix**

Sans objet.

### **ARTICLE 16 : Formules d'actualisation des prix**

Sans objet.

### **ARTICLE 17 : Avance**

Le Maître d'Ouvrage n'accordera pas d'avance.

### **ARTICLE 18 : Paiement**

Conditions de paiement :

- le délai d'approbation des factures par l'Ingénieur et le Chef de Service du Marché avant transmission au comptable chargé du paiement est de vingt-et-un (21) jours.
- le délai de paiement dès réception des factures approuvées est de trente (30) jours.
- La dernière facture est soumise au visa préalable du représentant local du Ministère en charge des Marchés Publics (MINMAP) avant transmission à l'organisme payeur pour paiement.

### **ARTICLE 19 : Intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 166 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

### **ARTICLE 20 : Pénalités de retard**

Les pénalités de retard s'appliquent sur le montant total de la Lettre-Commande. Elles seront calculées et appliquées conformément aux dispositions de la section II, chapitre III du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Les pénalités seront applicables, après mise en demeure préalable, après expiration du délai contractuel

Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses avenants sous peine de résiliation.

Il n'est pas prévu de prime en cas de livraison en avance sur le délai contractuel.

## **ARTICLE 21 : Régime fiscal et douanier**

Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics. La fiscalité applicable à la présente Lettre-Commande comporte notamment :

- des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'IAR qui constitue un précompte sur l'impôt des sociétés ;
- des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché :
- des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique) ;
- des droits et taxes communaux ;
- des droits et taxes relatifs aux fournitures et consommables.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

## **ARTICLE 22 : Timbres et enregistrement de la Lettre-Commande**

Sept (07) exemplaires originaux de la Présente Lettre-Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

## **C/- EXECUTION DES PRESTATIONS**

### **ARTICLE 23 : Brevet**

Le fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures.

### **ARTICLE 24 : Lieu et délais de livraison.**

24.1. Le lieu de livraison est l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Yaoundé III.

24.2. Le délai d'exécution des prestations objet de la présente Lettre-Commande est de 45 jours.

24.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

### **ARTICLE 25 : Rôles et responsabilités du fournisseur**

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans le DQE, sous le contrôle de l'Ingénieur et ce, conformément à la demande de cotation et aux règles et normes en vigueur.

## **ARTICLE 26 : Transport et assurances**

### **26.1. Emballage pour transport**

Le fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

## **26.2. Assurance**

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur.

## **ARTICLE 27 : Commission de réception**

La composition de la commission de réception sera la suivante :

- Le Maître d’Ouvrage ou son représentant : Président ;
- L’Ingénieur du Marché : Rapporteur ;
- Le Chef STADU/CAYIII : Membre ;
- Le représentant du MINMAP : Membre ;
- Le Comptable-matières de la Commune de Yaoundé II : Membre ;
- Le fournisseur : Membre ;
- L’Inspecteur d’Arrondissement MINEDUB/YAOUNDE III : Membre ;
- Toute personne désignée par le Maître d’Ouvrage en raison de ses compétences dans le domaine.

Les consommables ou tout ce qui est nécessaire aux opérations de vérification de performances durant la réception sont à la charge du Fournisseur.

La réception sera subordonnée à la livraison de tout le matériel objet du Marché et à l'exécution de tous les services connexes.

Le délai de levée des éventuelles réserves sera fixé par la commission de réception, en concertation avec le Fournisseur, et contresigné dans le PV de réception.

Si l'une des Fournitures se révèle non conforme aux Spécifications, le Maître d’Ouvrage pourra la refuser ; le Fournisseur devra alors soit remplacer les fournitures refusées, soit y apporter toutes modifications nécessaires pour les rendre conformes aux spécifications, sans que cela ne coûte quoi que ce soit au Maître d’Ouvrage.

## **ARTICLE 28 : Service après-vente et consommables**

Sans objet.

## **D/- DE LA RECEPTION**

### **ARTICLE 29 : Documents à fournir avant la réception**

Le Fournisseur livrera les fournitures conformément aux conditions spécifiées par le Maître d’ouvrage dans le Bordereau des quantités.

Le Fournisseur doit notifier le Maître d’Ouvrage et lui faire parvenir les documents suivants :

- i) Copies de la facture du Fournisseur décrivant les fournitures, indiquant leur quantité, leur prix unitaire, le montant total ;
- ii) Notification de la livraison ;

Ces documents devront être reçus par le Maître d’Ouvrage dix (10) jours au moins avant la réception provisoire des Fournitures. Dans le cas contraire, le Fournisseur sera tenu pour responsable de toutes dépenses en résultant.

### **ARTICLE 30 : Réception provisoire**

Sans objet.

### **ARTICLE 31 : Documents à fournir après réception provisoire**

Sans objet.

## **ARTICLE 32 : Délai de garantie**

Sans objet.

## **ARTICLE 33 : Réception définitive**

Sans objet

## **E/- DISPOSITIONS DIVERSES**

### **ARTICLE 34 : Résiliation de la Lettre-Commande**

La Lettre-Commande peut être résiliée selon l'un des cas suivants :

- retard de plus de dix (10) jours calendaires dans l'exécution d'un Ordre de Service ou arrêt injustifié des prestations de plus de sept (07) jours calendaires ;
- retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant des prestations ;
- refus de la reprise des prestations mal exécutées ;
- défaillance du fournisseur.

### **ARTICLE 35 : Cas de force majeure**

En cas de force majeure, le Fournisseur ne verra sa responsabilité dégagée que s'il a averti l'administration de l'événement dans un délai de dix (10) jours. Il appartiendra à l'administration d'en apprécier la gravité.

Aux fins du présent article, « force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du Fournisseur, de l'Administration et qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible et irrésistible.

Si à un moment quelconque pendant l'exécution du Marché, le Fournisseur est confronté à des circonstances qui l'empêchent de livrer les Fournitures ou de fournir les prestations en temps utile, il en notifiera rapidement le Maître d'Ouvrage par écrit, lui faisant connaître l'existence du retard, sa durée probable et sa ou ses causes. Dès que possible après réception de la notification du Fournisseur, le Maître d'Ouvrage évaluera la situation ; il aura toute latitude pour prolonger le délai de livraison ou d'exécution, avec ou sans pénalité, auquel cas la prolongation sera ratifiée par les parties par un avenant.

### **ARTICLE 36 : Différends et litiges**

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

### **ARTICLE 37 : Edition et diffusion de la présente Lettre-Commande**

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-Commande seront édités, par les soins du fournisseur et transmis au Chef Service du Marché pour diffusion.

### **ARTICLE 38 et dernier : Entrée en vigueur de la Lettre-Commande**

La présente Lettre-Commande ne deviendra effective qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur par ce dernier.

### **Titre II : Descriptif de la fourniture**

*Cf. caractéristiques techniques à insérer lors de l'établissement de la Lettre-Commande*

### **Titre III : Bordereau des Prix Unitaires**

*A insérer lors de l'établissement de la Lettre-Commande*

### **Titre IV : Détail Estimatif**

**PAGE \_\_\_\_\_ ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE  
N° \_\_\_\_/LC/CAYIII/CIPM/STADU/2023 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION EN  
PROCEDURE D'URGENCE N°003/DC/CAYIII/CIPM/STADU/2023 DU 27 JUIN 2023**

**AVEC L'ATTRIBUTAIRe : \_\_\_\_\_**

**BP : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_**

**COMPTE BANCAIRE N° :**

POUR L'ACQUISITION EN LOCATION DES ENGINS INDISPENSABLES A L'EXECUTION  
DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SITE DE CONSTRUCTION DES ECOLES  
MATERNELLE ET PRIMAIRE DE NSIMEYONG II AU LIEUDIT « NKONG BIBEGA » DANS  
LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III.

**DELAI D'EXECUTION : QUARANTE-CINQ (45 ) JOURS**

**MONTANT DU MARCHE EN FCFA :**

**TTC FCFA : \_\_\_\_\_**

**HTVA : \_\_\_\_\_**

**AIR (2.2% ou 5.5%) : \_\_\_\_\_**

**Net à mandater : \_\_\_\_\_**

**TVA (19.25 %) : \_\_\_\_\_**

Arrêté la présente Lettre-Commande à la somme TTC de :

Lue et acceptée par le Fournisseur

Yaoundé le \_\_\_\_\_

Signée par le Maître d'Ouvrage

Yaoundé le \_\_\_\_\_

Enregistrement

## **Pièce VIII : MODELES**

## MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné..... (*indiquer le nom et la qualité du signataire*)

Représentant la société, l'entreprise ou le groupement..... dont le siège social est à..... Inscrite au registre du commerce de ..... sous le n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier de Consultation (y compris les additifs) N°003/DC/CAYIII/CIPM/STADU/2023 DU 27 JUIN 2023 **POUR L'ACQUISITION EN LOCATION DES ENGINS INDISPENSABLES A L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SITE DE CONSTRUCTION DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DE NSIMEYONG II AU LIEUDIT « NKONG BIBEGA » DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III.**

- Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des fournitures à livrer.
- Remets, revêtus de ma signature, le bordereau des prix unitaires ainsi que le devis estimatif établis conformément aux cadres figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres.
- Me soumets et m'engage à livrer les fournitures conformément au Dossier de Cotation, moyennant les prix que j'ai établi moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à .....
- .....(en chiffres et en lettres) francs CFA Hors TVA, et à .....(en chiffres et en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises.
- M'engage à exécuter les travaux dans un délai de ..... mois
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de Cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....  
.....

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par elle au titre du présent Marché en faisant donner crédit au compte n°..... ouvert au nom de ..... auprès de la banque ..... Agence de .....

Avant signature du Marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à ..... le .....

Signature de .....  
En qualité de .....  
Dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de .....

## **MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION**

Adressée à Monsieur le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé III, « Maître d'Ouvrage »

Attendu que l'Entrepreneur ..... , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du..... POUR L'ACQUISITION EN LOCATION DES ENGINS INDISPENSABLES A L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SITE DE CONSTRUCTION DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DE NSIMEYONG II AU LIEUDIT « NKONG BIBEGA » DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III..

ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous ..... [*Nom et adresse de la banque*], représentée par ..... [*Noms des signataires*], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ; ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande, le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque à ..... le ..... /signature de la banque]*

# **LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

## **I- BANQUES**

- 1) Afriland First Bank Cameroon (FIRST BANK), BP: 11 834 Yaoundé;
- 2) Banque Atlantique du Cameroun (BACM), BP : 2 933 Douala ;
- 3) Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) BP: 12 962 Yaoundé;
- 4) Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), BP: 600 Douala ;
- 5) Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP 1 925 Douala ;
- 6) Bank of Africa Cameroon (BOA Cameroon) BP : 4 593 Douala ;
- 7) Citibank Cameroon (CITIGROUP), BP 4 571 Douala ;
- 8) Commercial Bank- Cameroon (CBC), BP 4 004 Douala ;
- 9) Crédit Communautaire d'Afrique-Bank (CCA-BANK) BP.: 30 388, Yaoundé;
- 10) Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP 582 Douala ;
- 11) National Financial Credit Bank (NFC BANK), BP 6 578 Yaoundé;
- 12) Société Commerciale de Banques-Cameroun (CA-SCB), BP 300 Douala ;
- 13) Société Générale Cameroun (SGBC), BP 4 042 Douala ;
- 14) Standard Chartered Bank of Cameroon (SCBC), BP 1 784 Douala;
- 15) Union Bank of Cameroon PLC (UBC), BP 15 569 Douala;
- 16) United Bank for Afrika (UBA), BP 2 088 Douala;

## **II- COMPAGNIES D'ASSURANCES**

- 17) Activa Assurances, BP 12 970 Douala;
- 18) Aréa Assurances S.A, BP: 1 531, Douala;
- 19) Atlantique Assurances S.A, BP: 2 933, Douala;
- 20) Beneficial General Insurance SA, BP: 2 328 Douala;
- 21) Chanas Assurances, BP 109 Douala ;
- 22) CPA S.A, BP: 54, Douala;
- 23) Nsia Assurances S.A, BP: 2 759, Douala;
- 24) Pro Assur S.A, BP: 5 963, Douala;
- 25) SAAR S.A, BP: 1 011, Douala;
- 26) Saham Assurances S.A, BP: 11 315, Douala;
- 27) Zenithe Insurance. S.A, BP: 1 540, Douala.